

# Le bataillon de carabiniers 1 au régiment d'infanterie 3

Autor(en): **Privat, Emile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **126 (1981)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344353>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **Le bataillon de carabiniers 1 au régiment d'infanterie 3**

**par le brigadier Emile Privat**

Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, le rgt inf 3 a reçu le bat car 1 prenant la place du bat car 14 dissous.

Il est intéressant, me semble-t-il, de suivre les modifications de ce régiment, dues aux réorganisations successives. La réorganisation de 1925 fait passer le bat fus 7 vaudois au canton de Genève; il forme désormais, avec le 10 et le 13, le nouveau rgt inf 3, dont chaque bataillon est constitué par 3 compagnies de fusiliers et 1 compagnie de mitrailleurs. Dans le cadre de la 1<sup>re</sup> division, le rgt inf 3 (lt-colonel Rilliet) et le rgt car 4 sont sous les ordres du cdt br inf 2. Les manœuvres de division n'ayant lieu que tous les 3-6 ans, c'est généralement au rgt car 4 qu'il est opposé lors des exercices dirigés par le cdt br inf 2. Son adversaire habituel est le bat car 9, dont le cdt, le major Jules César n'apparaît jamais autrement qu'en bottes vernies. On pouvait voir à cette époque, dans une rue de Berne, une plaque indiquant: Jules César et Charles Magne, avocats. (Une curiosité de ce genre se retrouvera pendant le dernier service actif où un gr art zurichois était commandé par le major Martin Lüther, dont l'adjudant se nommait Ulrich Zwingli!)

L'introduction du fusil-mitrailleur en 1927 nécessite pour les cadres un cours préparatoire de 5 jours immédiatement avant l'entrée en service de la troupe. Dans la cour de la caserne, une quantité d'officiers supérieurs (la plupart appartenant à l'EMG) s'initient aux mystères des pièces qu'ils démontent avec plus ou moins d'habileté, avant de se rendre à Bernex et à Russin, où les tirs démontrent la précision de cette nouvelle arme automatique. Ces messieurs nous semblent à nous jeunes lieutenants représenter l'extrême vieillesse (ils avaient certainement moins de 50 ans!). Aussi, pris de pitié, nous étendions par terre nos longues pèlerines pour leur faciliter la tâche.

Le 30 janvier 1933, l'arrivée au pouvoir d'Hitler modifie la situation politique du continent et dissipe peu à peu les illusions pacifistes nées,

après 1919, de ce qu'on avait appelé «la dernière guerre». Le conseiller fédéral Minger, chef du Département militaire fédéral, s'emploie, avec un courage et une énergie indomptables, à mettre l'armée dans un état de préparation et d'organisation lui permettant de faire face aux menaces d'un conflit devenant de plus en plus probable. Prenant la parole dans de nombreuses assemblées populaires, il montre les améliorations à apporter à notre défense nationale. On lui doit d'être parvenu à doter le pays d'une armée inspirant le respect à nos voisins de 1939.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1938 entre en vigueur la nouvelle organisation militaire; ce sera celle du dernier service actif. En voici les principales caractéristiques:

Les écoles de recrues sont portées à 118 jours (au lieu de 67) et les cours de répétition à 3 semaines (au lieu de 2). Aux 6 grosses divisions (à 2-3 brigades d'infanterie) de l'organisation précédente, on substitue 9 divisions (à 3 régiments d'infanterie) lesquelles, avec 4 brigades de montagne et 3 brigades légères, forment ce qu'on appelle désormais l'armée de campagne. On a pu ainsi dégager les effectifs nécessaires à la formation des brigades frontières, assurant à l'armée de campagne les délais lui permettant de mobiliser et de réaliser son dispositif stratégique.

Les bataillons voient leur armement renforcé par l'adjonction de deux canons antichars de 4,7 cm (à cette époque le régiment français a deux canons antichars de 2,5 cm) et de deux lance-mines de 8,1 cm à la compagnie d'état-major, nouvellement créée. Aux compagnies de fusiliers, le nombre des fusils-mitrailleurs passe de 9 à 12.

L'ordre de bataille du rgt inf 3 est:

bat fus 10;

bat fus 13;

bat fus 3 (lw).

En 1942, les cp de fusiliers sont dotées d'arquebuses antichars. C'est à Bâle, en 1945, que le régiment accomplit ses derniers jours de service actif, au moment où l'armée de Lattre franchit le Rhin.

Dès 1947, la commission de défense nationale et les commissions parlementaires élaborent une nouvelle organisation militaire, en s'inspirant de ce que nous avons vécu et de l'expérience des belligérants. Le conflit a montré l'importance grandissante de l'aviation, des troupes aéroportées et des blindés. D'autre part, on a constaté au cours de ces

années de guerre, que l'agression d'un pays se fait par surprise et qu'elle se développe dans toute l'étendue du territoire. Les notions de front, de zone des armées et d'arrière sont périmées. D'où une ordonnance du Conseil fédéral le 31 octobre 1947, stipulant que le service territorial est un organisme, lié au sol, de la défense nationale. Il s'agit donc, en dehors de l'armée de campagne qui mène le combat actif, d'organiser le pays tout entier en aidant les autorités civiles dans leur activité, et de constituer certains services, échappant au travail normal des pouvoirs civils.

Rappelons, à titre d'exemple, qu'il a fallu improviser l'accueil et la garde des nombreux internés et réfugiés, ce qui conduit à y affecter des troupes, fort mal préparées à cette mission. La création, dans les zones territoriales et les arrondissements territoriaux, de camps d'assistance vient remédier à cette lacune.

### **Organisation des troupes, 1951**

L'arrêté de l'Assemblée fédérale du 26 avril 1951 fixe l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 1952. (Elle durera jusqu'au 31 décembre 1961.)

Les classes d'âge sont :

Elite            20-36 ans (au lieu de 20-32).

Landwehr      37-48 ans (au lieu de 33-40).

Landsturm    49-60 ans (au lieu de 41-48).

Les troupes de landwehr font un cour de complément de 2 semaines tous les 3 ans.

Deux nouvelles armes sont créées: les troupes de transmission et celles de protection aérienne (pour Genève 2 bataillons PA). On attend des brigades frontières qu'elles contraignent l'adversaire à déployer tous ses moyens dès la frontière et non plus seulement qu'elles couvrent la mobilisation. Leurs effectifs sont augmentés et leurs moyens en troupes de destruction accrus. Elles sont constituées surtout de troupes de landwehr. La brigade frontière 1 se voit attribuer un bataillon d'élite, le bat car 1, dont les cp car II et III sont genevoises.

Sur le plan de l'armement, l'infanterie restant notre arme principale est dotée, par priorité, d'engins antichars permettant la lutte dans toute

la profondeur du champ d'action. Elle a déjà la grenade antichar, introduite à la fin du service actif, pour les distances du combat rapproché. Le tube roquette (portée maximum 200 m) est remis à la troupe en 1951. Une nouvelle mitrailleuse (mitr 51) est prévue; elle a l'avantage de pouvoir utiliser la même munition que la mitr 1911.

Pour Genève, ces adaptations signifient:

Le rgt inf 3 a maintenant 3 bataillons d'élite; le bat fus lw 3 est remplacé par le bat fus 113 (élite).

### **Organisation des troupes, 1961**

Des considérations stratégiques, tactiques et géographiques ont conduit à réorganiser l'armée, une fois encore, pour mieux remplir sa mission de toujours: assurer l'indépendance du pays contre l'étranger et maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur.

Les progrès accélérés de la technique militaire, le développement des armes atomiques notamment, ont imposé l'obligation de prévoir une plus grande dispersion des troupes sur le terrain, ce qui n'était pas trop difficile. Ce qui est moins aisé, c'est de pouvoir les rassembler aussi sans délais, afin d'agir en force dans un secteur donné. D'où la nécessité d'une plus grande mobilité, réalisée par la motorisation, et d'une puissance de feu accrue, obtenue par l'introduction du fusil d'assaut. Les chars et l'aviation demeurant les dangers primordiaux, c'est le nombre et la portée des armes antichars et la DCA qui sont augmentés. Si l'infanterie a été privilégiée dans les réformes qui ont suivi le service actif, rappelons que la motorisation de l'artillerie permet de substituer, à partir de 1946, l'obusier de 10,5 de fabrication fédérale, au canon de campagne Krupp de 7,5, modèle 1902. Toutes les décisions tendant à moderniser notre défense nationale militaire (dans le cadre de la défense globale) ont été prises en fonction de nos moyens et en s'efforçant de bien distinguer le possible du souhaitable.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1962, cette nouvelle organisation comporte:

- des troupes frontières, de forteresse de réduit;
- des troupes spécialement instruites et équipées pour l'engagement en montagne (corps d'armée de montagne);

- des troupes à puissance de feu et à mobilité augmentées pour le plateau (gros de l'armée de campagne);
- des troupes d'aviation et de DCA;
- des troupes territoriales.

Ce qu'il y a de nouveau, par rapport à l'organisation de 1951 :

L'armée se compose de trois corps d'armée de campagne, ayant chacun :

- des troupes de corps d'armée;
- 1 division frontière;
- 1 division mécanisée;
- 1 division de campagne;
- 1 brigade territoriale;
- des brigades frontières.

Un corps d'armée de montagne, ayant :

- des troupes de corps d'armée;
- 3 divisions de montagne;
- des brigades frontières, de forteresse, de réduit et des brigades territoriales (appelées dès 1970 zones territoriales).

Les classes d'âge sont modifiées :

Elite, 20-32 ans (gros des divisions de campagne, de frontière, de montagne, mécanisées).

Landwehr, 33-42 ans (pour brigades frontières, de forteresse et de réduit).

Landsturm, 43-50 ans (troupes territoriales).

Ce qui permet d'affecter à la protection civile les hommes de 51 à 60 ans. Les officiers servent, eux, jusqu'à 55 ans.

Le rgt inf 3 fait désormais partie de la div fr 2 et reçoit un quatrième bataillon (bat inf 3) formé de la compagnie de grenadiers déjà existante, à laquelle s'ajoutent : une compagnie de renseignement, une compagnie antichars, armée de pièces de 9 et 10,6 cm et une compagnie de DCA créée en 1951 déjà, équipée du canon Oerlikon.

Quelles sont les nouveautés de l'organisation voyant le jour le 1<sup>er</sup> janvier 1981 ? Le rgt inf 3 fait toujours partie de la 2<sup>e</sup> division, devenant div camp 2. Il se compose d'un EM rgt, du bat inf 3, du bat fus 10 (GE), du bat car 13 (GE) et du bat car 1 (VD).

Chaque bat fus (car) a :

cp EM;

- 3 cp fus (car);
- 1 cp fus (car) ld;
- 1 cp efa (Dragon).

Le commandant de bataillon dispose maintenant d'un corps de troupes beaucoup plus étoffé. C'est lui le grand bénéficiaire de cette nouvelle organisation... qui ne sera probablement pas la dernière.

E. P.

## Publications de la SSO

Le comité central de la SSO a décidé l'édition de documents militaires d'intérêt général ou présentant un intérêt particulier pour la SSO. Ce service nouveau est ouvert aux auteurs et aux diverses sociétés d'officiers pour la publication (également en français) et la diffusion de textes tels que:

- aide-mémoire (théorie de tir, préparation d'exercices, principes de conduite...),
  - documents de technique militaire ou de tactique,
  - analyses politico-militaires, historico-militaires, etc.,
- les manuscrits, éventuellement les projets, doivent être adressés à la case postale 87, 3000 Berne 15.

La décision de publier est du ressort d'une commission composée d'un membre du comité central de la SSO, d'un représentant de la commission de gestion de l'ASMZ, du rédacteur en chef de l'ASMZ et du directeur des éditions Huber S.A. Elle entraîne la prise en charge de l'impression du document de la diffusion, publicité comprise, et du versement des honoraires.

La RMS appuie cette initiative et invite ses lecteurs et les sections romandes à contribuer à son succès. ■